

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Edouard ZUMOFEN

L'amour conjugal et son cheminement vers la sainteté

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1973, tome 69, p. 14-26

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

L'amour conjugal

et son cheminement vers la sainteté

A propos d'un projet synodal

Il nous a été demandé de développer les quelques notes qui nous ont servi d'exposé de base pour l'un des entretiens de la « Rencontre pour laïcs » du 11 février dernier, à « La Pelouse » sur Bex. Avec le précieux concours du chanoine Georges Bavaud, professeur de théologie au Grand Séminaire de Fribourg, on y abordait quelques problèmes de l'amour humain. Tout le monde sait, à ce sujet, les nouvelles questions posées à la conscience chrétienne par les réponses proposées à ces problèmes dans le texte du projet y relatif de la Commission interdiocésaine des Synodes.

Nous avons voulu pour notre part exprimer les réactions de la Commission du Synode de l'Abbaye de Saint-Maurice, plus particulièrement devant la page du projet qui concerne « sexualité conjugale et planification familiale ».

Cette page nous a déçus. Il y manque une perspective dynamique de l'amour humain. Telle formulation reste trop négative. On ne décèle pas de projet proprement éducatif pour une paternité vraiment responsable. Le niveau de la simple recette n'est guère dépassé, aplatissant tout idéal. A se demander pour finir quelle place il peut rester à l'espérance... Et ce n'est pas l'exposé préalable à cette page qui nous fournit les « éléments de base » suffisants pour dissiper notre malaise. Car malgré la définition plus large donnée à juste titre à la notion de sexualité, nous avons de la peine à nous défendre contre l'impression que cette réalité nous est présentée comme l'anti-tabou et donc finalement comme un nouveau tabou.

Une question de perspective

Pour résumer notre critique, nous ferons nôtres deux réflexions importantes.

La première nous est donnée par la conclusion de la « Note pastorale de l'épiscopat français sur *Humanae vitae* »¹.

Rien de pleinement humain ne peut être résolu par les seules techniques : l'amour est de l'ordre du mystère et doit être abordé avec l'infini respect dû à la personne humaine.

Autour du mariage et de l'amour se joue un des combats les plus décisifs de notre temps. De son issue dépendent l'homme et la société de demain.

La seconde réflexion est tirée du liminaire écrit au seuil du troisième numéro des *Echos de Saint-Maurice* en 1972 (p. 153), par notre confrère le chanoine Grégoire Rouiller :

... Si l'on veut traiter de l'amour humain, l'on ne saurait ignorer de quelle union (Christ-Eglise) il doit être la parabole vécue.

Alors on brisera cette vague de mépris qui réduit l'homme et la femme au rang de marionnettes. On ne traitera plus les chrétiens en difficultés au moyen de tranquillisants moraux [...] Sans les désespérer, nous pourrons ensemble les aider à reconnaître la marche qu'il leur reste à faire et les décisions raisonnables, parfois incomplètes ou partielles mais toujours lucides et courageuses, qu'ils doivent prendre. Sans oublier ni leur vocation, ni le péché, ni les devoirs présents et circonstances concrètes de leur vie.

Ces deux citations baignent dans un contexte éclairant auquel il sera bon de se référer. Telles quelles, elles montrent déjà bien les deux réalités suivantes, à ne jamais dissocier dans la vie chrétienne :

- d'une part, **l'idéal** qu'il ne faut pas cesser d'affirmer intégralement ;
- d'autre part, le **cheminement** patient de chacun vers cet idéal.

Tout cheminement, tout progrès comme toute éducation, ne sont d'ailleurs possibles que si restent clairement affirmés un idéal, un but à atteindre. Ce n'est que simple bon sens. On comprend mieux ici l'appel de Paul VI aux prêtres, au n° 29 de son encyclique *Humanae vitae* :

Ne diminuer en rien la salutaire doctrine du Christ est une forme éminente de charité envers les âmes. Mais cela doit toujours être accompagné de la patience et de la bonté dont le Seigneur lui-même a donné l'exemple en traitant avec les hommes.

¹ Documentation catholique, 1968, n° 1529, p. 2062.

Dans cette élémentaire perspective, nous allons donc essayer de découvrir :

1. la valeur et la place de la sexualité dans l'amour humain pour la plénitude humaine de celui-ci (**amour humain et sexualité**) ;
2. la valeur et la place de la grâce du mariage pour la plénitude chrétienne de l'amour conjugal (**l'amour et la grâce**) ;
3. la valeur de l'espérance chrétienne pour un authentique cheminement des couples à travers leurs difficultés (**espérance et cheminement**).

Dans cet éclairage nous présenterons en conclusion le texte proposé en première lecture par la Commission synodale de l'Abbaye, tel qu'il fut repensé et reformulé sous l'impulsion clairvoyante de notre confrère, le chanoine Joseph Putallaz, expert dans la Commission.

I. AMOUR HUMAIN ET SEXUALITE

Sous ce titre, nous essayons donc de dégager la valeur et la place de la sexualité pour la plénitude **humaine** de l'amour conjugal. Car c'est bien sur le plan des élémentaires réalités humaines qu'il faut commencer à bâtir.

Pour une attention de personne à personne

Nous nous sommes largement inspirés de la synthèse offerte sur la psychologie conjugale, au chapitre IV de l'étude faite par Louis J.-M. Sahuc, sous le titre suivant : *La morale catholique est-elle humaine ?* (Bloud et Gay). Cet auteur, à la fois moraliste, psychologue et biologiste, mérite notre attention sur ces problèmes.

Reconnaissons d'abord avec lui que l'étude de la psychologie conjugale n'est aujourd'hui qu'à ses débuts. Mais des lignes essentielles s'en dégagent avec sûreté.

Le mariage est la recherche d'une plénitude de vie qui découle d'un échange continu entre deux sources de vie. Deux biologies, l'une masculine, l'autre féminine, sont ainsi appelées à se compléter, à fusionner pour constituer le tout humain. Cette union reçoit sa solidité naturelle d'une puissance attractive entre les deux sexes, puissance qui comprend deux valeurs :

— une vitalité sentimentale : à travers cette notion, il faut comprendre toutes les richesses du cœur humain, sa note à la fois spirituelle et

affective (valeur résumée ici sous le terme simplifiant de « sentimentalité ») ;

— une sexualité fécondante : là ce terme est pris au sens strict de l'exercice de la puissance sexuelle de l'homme, au niveau donc de sa seule génitalité.

En précisant ces valeurs, nous n'oublions pas la notion plus large de la sexualité qui doit demeurer en toile de fond, si l'on se souvient que tout être humain, marié ou non, doit avoir à tout instant un comportement parfaitement sexué, constamment viril si l'on est homme, constamment féminin si l'on est femme.

Sentimentalité, sexualité : valeurs essentiellement distinctes, elles sont appelées cependant à d'étroites relations entre elles. Tantôt la tendresse sentimentale s'intensifie au point de susciter la relation sexuelle. Tantôt celle-ci ravive la première. Alternativement donc, ces deux valeurs deviennent cause et effet de l'amour des époux. Il y a là, dans cette interaction, un jeu extrêmement délicat, exigeant pour sa propre réussite :

— une maîtrise mutuelle des conjoints — qui est leur chasteté — pour une véritable attention à l'autre, pour le respect de l'autre ;

— la priorité dans ce but de la sentimentalité sur la sexualité, parce que cette valeur est garante d'une véritable attention de personne à personne.

En effet, la sentimentalité porte en elle-même une orientation vitale qui unit une personne à une personne, à l'exclusion de toute autre. Elle se définit ainsi comme monovalente. Tandis que la sexualité est en elle-même polyvalente, vu sa tendance à entraîner l'individu vers des actes sexuels avec des personnes variées. Ainsi la sentimentalité intensifie le sexuel en l'endiguant, en le réservant à la personne de l'autre conjoint de façon exclusive. Cette valeur prioritaire élève donc l'amour conjugal au niveau d'une vitalité de personne à personne : c'est alors que la sexualité devient toujours plus totalement humaine. On devine en même temps que ce devenir, cette croissance, ce progrès ne se font pas du jour au lendemain, mais que tout cela comporte la durée.

L'amour conjugal porte donc en lui-même une double exigence : c'est une relation qui se veut à la fois exclusive et durable. Et c'est d'abord dans cette perspective biologique que se situe l'indissolubilité du mariage.

Voilà comment nous avons essayé de résumer et de faire comprendre ce langage du biologiste et du psychologue réunis. Des réalités humaines élémentaires, jaillies des mains du Créateur : voilà aussi ce qu'il fallait nous rappeler d'abord. C'est à tout cela que le Christ ramène notre regard comme en un éclair lorsqu'il déclare aux Juifs : « Moise vous a permis de répudier vos femmes. A l'origine (entendez : dans le

plan du Créateur), il n'en fut pas ainsi... » (Mat. 19 : 8). L'on peut mesurer ici la force de la pensée du Christ sur la sexualité elle-même, alors qu'on affirme avec tant de légèreté qu'il s'exprime peu là-dessus. La seule fermeté avec laquelle il défend l'indissoluble lien du mariage, sa condamnation sévère du seul regard adultère (Mat. 5 : 27 et ss.) sont plus que significatives : car en protégeant à tout prix la fidélité conjugale, n'invite-t-il pas vigoureusement les époux à tout ce qu'une telle fidélité suppose comme maîtrise progressive de la sexualité par l'amour ?

C'est sur la lecture objective de ces données fondamentales que Paul VI appuie sa définition du mariage, dans une phrase où l'on notera tout le patient cheminement qu'évoque le verbe principal :

Par le moyen de la donation personnelle et réciproque qui leur est propre et exclusive, les époux tendent à la communion de leurs âmes

— *en vue d'un mutuel perfectionnement personnel*

— *pour collaborer avec Dieu à la génération et à l'éducation de nouvelles vies.*

(« *Humanae vitae* », n° 8)

Pour une attention du couple à la personne de l'enfant

La définition précédente nous offrait tout à l'heure une conclusion. Mais elle fait rebondir maintenant notre réflexion par son évocation finale de « la génération et de l'éducation de nouvelles vies ». Si nous avons détaché les deux fins du mariage, c'était pour en clarifier l'analyse, ce n'était pas pour les dissocier.

Car elles nous apparaissent à leur tour comme deux réalités distinctes essentiellement, mais appelées à d'étroites relations entre elles, tout comme les deux composantes de l'amour conjugal explorées plus haut. En effet, le don sexuel, moment privilégié de l'épanouissement mutuel du couple, appelle l'enfant de par sa structure élémentaire. Et l'enfant appelle à son tour les époux à la paternité, à la maternité pour le perfectionnement même de leur amour. En termes plus simples, s'il est vrai que les parents engendrent leur enfant, il est plus clair encore que l'enfant engendre à sa manière ses parents, en les faisant accéder du simple niveau de leur conjugalité à celui de la paternité.

Les deux fins du mariage sont donc indissociables dans le jeu délicat d'une interaction semblable à celle des valeurs comparées tout à l'heure dans l'amour conjugal. Et qui ne voit là aussi, quoi qu'on en dise, une certaine priorité de la fin procréatrice sur celle de l'épanouissement interpersonnel du couple ? Le vœu d'enfant n'est-il pas inscrit dans la chair et dans le cœur des époux pour garantir cette fois l'attention du couple lui-même à cet autre qu'est l'enfant ? Et cette vérité vaut aussi

bien pour les couples physiquement stériles : comme les autres, ne sont-ils pas appelés à la paternité soit par l'adoption, soit par la fécondité spirituelle, avec leur amour mutuel pour tremplin ?

Ce qui reste à retenir en tout cas, c'est au moins le caractère indissociable des deux fins du mariage. Et dans sa propre perspective biologique, cette union vient fortifier l'indissolubilité du mariage lui-même, en la scellant par l'enfant.

Tel est l'idéal que l'Eglise ne cesse de rappeler tant par la voix de Paul VI en son encyclique que par celle du Concile Vatican II qui déclare :

Il ne peut y avoir de véritable contradiction entre les lois divines qui régissent la transmission de la vie et celles qui favorisent l'amour conjugal authentique.

(« Gaudium et spes », n° 51, § 2)

Ainsi la voix du Pape et celle de l'épiscopat mondial sont elles-mêmes indissociables pour réaffirmer un idéal coïncidant avec le respect de **tout l'homme**. Ce n'est pas en niant l'une des finalités du mariage qu'on sauvera l'autre, ou que l'on garantira l'équilibre comme l'épanouissement de l'amour humain.

Coïncidant avec le respect de tout l'homme, cet idéal correspond par le fait même au plan de Dieu sur lui : dans une imitation progressive de la vie trinitaire, la règle de vie de l'amour humain est l'oblativité, dans l'ouverture de chaque conjoint à la personne de l'autre, et dans l'ouverture du couple à la personne de ce nouvel autre qu'est l'enfant.

II. L'AMOUR ET LA GRACE

Sous ce titre, rappelons que nous essayons de dégager la valeur et la place de la grâce du mariage pour la plénitude **chrétienne** de l'amour conjugal. Nous nous inspirons ici de la pensée du cardinal Renard, président de la Commission épiscopale française de la famille (cf. *Le sens du mariage*, chez Mappus).

Dans le mariage comme dans n'importe quelle réalité humaine, on ne discernera pas les vraies valeurs par la seule analyse psychologique

ou la seule enquête sociologique. Pour entrer vraiment dans le mystère chrétien de l'amour, il faut surtout la prière :

Je prie, s'écriait saint Paul, pour que votre charité croisse de plus en plus en pénétration et parfaite clairvoyance, pour que vous puissiez discerner les vraies valeurs.
(Phil. 1 : 9-10)

Quelles sont ces **vraies valeurs** ?

Ce sont toutes celles que nous découvrons un regard insolite, pénétrant, réaliste : celui même du Christ.

La bonne nouvelle, apportée par le Christ Sauveur, est aussi une bonne nouvelle pour l'amour humain, lui aussi excellent dans ses origines — « Et Dieu vit que cela était très bon » (Gen. 1 : 31) —, lui aussi corrompu par le péché, lui aussi racheté au point de devenir, par la grâce, moyen de sainteté.
(Paul VI aux « Equipes Notre-Dame », le 4 mai 1970²)

La conformité de l'amour humain à son image trinitaire est un idéal impossible sans l'incarnation de l'amour divin dans le Christ, sans l'intervention palpitante du Fils de Dieu, vivant concrètement sous nos yeux les mœurs mêmes de la famille de Dieu. Avec lui, c'est le triomphe de l'« agapè » ou de l'amour oblatif pour son épouse, l'Eglise, « sur le lit dur de la Croix » (Claudel). Avec lui, c'est aussi l'offrande simultanée de cette charité pure à toute cette Eglise que nous sommes, offrande clairement signifiée par l'épanchement du sang et de l'eau, comme l'a vu saint Jean (Jean 19 : 34). Et cette grâce fait irruption au cœur des réalités humaines hostiles, tarées, repliées sur elles-mêmes, comme un phénomène tout neuf, sauveur, divin. Elle fait donc irruption au cœur de l'amour humain lui-même pour susciter soit des « eunuques en vue du Royaume des Cieux » (Mat. 19 : 12), soit des époux en voie de chasteté.

Sans déprécier en aucune manière l'amour humain et le mariage — dans la foi, celui-ci n'est-il pas image et participation de l'alliance d'amour qui unit le Christ et l'Eglise ? —, la chasteté consacrée évoque cette alliance d'une façon plus immédiate et apporte ce dépassement vers lequel devrait tendre tout amour humain.

(Paul VI dans son Exhortation apostolique aux religieux, le 29 juin 1971, n° 13)

² Documentation catholique, 1970, n° 1564, p. 502.

Ainsi le mariage chrétien cesse d'être un simple chapitre de la morale pour devenir essentiellement un **mystère de la foi**. Déjà grand dans sa réalité humaine comme œuvre et image d'un Dieu d'amour, il participe désormais à l'alliance même qui unit le Christ et l'Eglise, il devient signe ou sacrement de cette alliance incomparable. Telle est en effet la dynamique interne de la grâce du mariage, que le disciple du Christ aime son épouse comme le Christ aime son Eglise, c'est-à-dire à la fois :

- sur les ruines de l'amour-passion, de l'« éros » païen, possessif et captatif, où la personne de l'autre n'est qu'instrument « chosifié » ;
- sur le progrès de l'amour-charité, de l'« agapè » chrétienne, oblatif et ouverte, où la personne de l'autre est prise au sérieux comme telle, dans son irremplaçable identité.

Ainsi la démonstration progressive d'un amour ouvert à l'autre et aux autres devient révélation du Christ et de son amour pour le monde d'aujourd'hui.

III. ESPERANCE ET CHEMINEMENT

Sous ce titre, il s'agit enfin pour nous de dégager la valeur de l'espérance chrétienne pour un authentique cheminement des couples vers la sainteté, à travers leurs difficultés concrètes.

Celles-ci ne sont pas minces. Elles sont inhérentes d'une part à notre nature humaine fragile, blessée, en rupture d'équilibre. D'autre part, elles sont dues aux circonstances extérieures au couple, à tout un environnement social, souvent oppressif pour lui.

Quels remèdes apporter dans cet enchevêtrement des difficultés ? Eh bien, des remèdes qui se situent sur deux plans, étroitement mêlés eux-mêmes :

- au niveau de la conversion progressive des cœurs ;
- au niveau de la conversion progressive de la collectivité pour l'amélioration des conditions économiques et sociales.

Conversion

Nous avons bien dit d'abord : conversion des cœurs. Car avant de parler de tout autre secours apparemment plus pratique, plus immédiat, mais aussi plus provisoire, il faut rendre aux âmes l'authentique espace

vital où elles pourront se recréer en profondeur. Il faut rendre cela aux âmes, répétons-le ; car nous traversons aujourd'hui, hélas, une époque négatrice de ces évidences premières.

Quel est donc cet espace vital des âmes ?

C'est tout simplement celui de la prière, que nous avons évoquée plus haut, et de la prière à l'Esprit-Saint. C'est l'Esprit-Saint qui est l'éducateur de la vraie liberté intérieure. C'est à son écoute que les époux s'orientent vers une chasteté progressive qui, sans mépriser en rien l'union charnelle et la tendresse affective, évolue normalement vers une amitié spirituelle.

Parlez avec confiance, chers Fils, bien convaincus que l'Esprit de Dieu, en même temps qu'il assiste le Magistère dans l'exposition de la doctrine, éclaire intérieurement les cœurs des fidèles, en les invitant à donner leur assentiment. Enseignez aux époux la voie nécessaire de la prière, préparez-les à recourir souvent et avec foi aux sacrements de l'Eucharistie et de la Pénitence, sans jamais se laisser décourager par leur faiblesse.
(Paul VI dans son appel aux prêtres, au n^o 29 de l'encyclique « *Humanae vitae* »)

Et l'invitation pressante, faite ici par le Pape, à recourir aux Sacrements, rappelle d'une façon réaliste notre situation de rachetés devant un Dieu qui en Jésus se révèle sauveur, sauveur de l'amour humain lui-même. C'est ainsi qu'on doit dire en vérité qu'il n'y a pas d'hommes libres : il n'y a que des hommes qui se libèrent. Il n'y a pas d'amour vraiment pur : il n'y a qu'un amour qui se purifie. Libération, purification : elles s'accomplissent dans la seule liberté, la seule pureté de l'Homme-Dieu. Rappelons ici concrètement l'importance primordiale soit de l'assistance spirituelle permanente aux foyers, soit des temps forts indispensables que devrait leur assurer chaque année une bonne retraite fermée.

Equilibre

Que l'on comprenne bien le sens précis, nuancé, qu'il faut donner à cette libération, à cette purification de l'amour humain.

A travers ces mots, en effet, il ne s'agit pas de camoufler je ne sais quel jansénisme pessimiste, avec sa méfiance exagérée à l'égard des valeurs réelles de la sexualité. Cela dit, il ne s'agit pas non plus de tomber dans l'extrême opposé de l'exaltation excessive de la sexualité sous le prétexte des valeurs à lui reconnaître justement. Ce qu'il faut affirmer simplement, c'est que le plaisir sexuel, même s'il a valeur, n'est pas le tout de l'amour : l'union conjugale est la plus normale, mais elle n'est pas la seule expression de l'amour.

Celui-ci est fait de tant d'autres valeurs que saint Paul nous invitait tout à l'heure à discerner, et qui sont : « charité, joie, paix, patience, affabilité, bonté, fidélité, douceur, tempérance ». Tout cela qui est « fruit de l'Esprit » (Gal. 5 : 22-23) et qui garantit la plénitude des cœurs et des âmes au-delà de la gourmandise des instincts. L'épanouissement humain et chrétien de l'amour passe donc par une purification de la sexualité elle-même, dans la fidélité à une hiérarchie intérieure.

Qui ne le sait ? Ce n'est que peu à peu que l'être humain arrive à hiérarchiser et intégrer ses tendances multiples jusqu'à les ordonner harmonieusement en cette vertu de chasteté conjugale, où le couple trouve son plein épanouissement humain et chrétien. Cette œuvre de libération, car c'en est une, est le fruit de la vraie liberté des enfants de Dieu, dont la conscience demande à la fois à être respectée, éduquée et formée, dans un climat de confiance et non d'angoisse, où les lois morales, loin d'avoir la froideur inhumaine d'une objectivité abstraite, sont là pour guider le couple dans son cheminement.

(Paul VI aux « Equipes Notre-Dame », le 4 mai 1970³)

Conflits d'exigences

Malgré leur bonne volonté, il arrive à de nombreux couples de ne pas pouvoir éviter de véritables conflits d'exigences, dans l'impossibilité pour eux, physique ou psychologique, de recourir à la continence périodique. De fait, ils peuvent être confrontés en même temps, comme on le sait :

- à l'obligation de respecter l'acte conjugal dans son ouverture à la vie ;
- aux impératifs de la prudence et de la charité envers leur foyer, qui leur interdisent momentanément la venue d'un enfant, pour des raisons qu'ils estiment sérieuses ;
- aux exigences de l'expression charnelle de leur amour.

Que dire aux époux placés dans de telles circonstances ?

Qu'ils aient bien soin de ne mépriser aucun de ces devoirs. Si, pour sauvegarder leur amour, ils pensent recourir aux moyens contraceptifs, qu'ils se soumettent entre eux à un dialogue permanent pour vérifier sans cesse les points fondamentaux suivants :

- les raisons profondes qui motivent leur choix, mais qui évoluent aussi tout au long de leur vie ;
- leur effort commun de réduire, comme ils peuvent, les conditions qui les acculent à une telle option ;

³ *Documentation catholique*, 1970, n° 1564, p. 505.

— leur souci de créer sans cesse, dans toute la vie de leur couple, un climat d'amour et de tendresse, en dehors même de leurs moments d'intimité ;

— leur conception juste de cette intimité conjugale, dans un effort de conversion de l'esprit et du cœur pour un amour supérieur à un sensualisme à deux ;

— leur contribution loyale, dans la société elle-même, à la conversion des mentalités pour une vision saine de l'amour ;

— une appréciation nuancée de la pratique contraceptive et de sa portée exacte sur les plans physique et psychologique : d'une part, les contraceptifs — à condition encore qu'ils ne soient pas abortifs — peuvent apporter une réelle solution à des problèmes conjugaux, en libérant le couple de la crainte d'une conception momentanément indésirable. Et cette crainte, on le sait, peut aller jusqu'à l'angoisse. Mais d'autre part, cette solution reste toute relative, dans l'immédiat déjà, face aux inconvénients non moins réels d'une telle pratique, à savoir :

— le danger reconnu d'un acheminement vers un sensualisme tyrannique ;

— le danger d'irrespect à l'égard de la femme et de sa condition biopsychologique, devant l'arrêt artificiel d'une fonction naturelle dont les conséquences immédiates ou lointaines ne sont pas toutes connues.

Volonté de croissance

Que dire, en conclusion, des époux acculés momentanément et peut-être pour longtemps à une pratique contraceptive ? Si, dans un dialogue incessant et avec tout leur bon sens, ils demeurent vigilants aux points fondamentaux définis plus haut, ils comprennent bien qu'ils ne peuvent considérer leur situation présente comme une norme morale : ils refusent par conséquent de s'y installer. Fidèles au **sens de leur amour**, ils gardent conscience de l'ensemble de leurs devoirs, et cela d'abord par respect pour eux-mêmes, pour cette grandeur personnelle que Dieu lui-même ambitionne pour chacun d'eux.

Ils ne nient pas l'idéal, pour se justifier platement. Mais ils ne dramatisent pas non plus une situation lointaine encore de cet idéal. Ils reconnaissent bien d'autres domaines de leur vie où les choses en sont là, très imparfaites, pécheresses, à mi-chemin, mais en voie de progrès tout de même. Et sans se résigner à une médiocrité toujours possible, ils acceptent leur chemin de croix, là comme ailleurs, en s'appuyant sur le Christ dans la communion fréquente et dans la confession régulière : les sacrements du **progrès spirituel**.

S'ils demeurent fidèles à une telle perspective de patient cheminement vers l'épanouissement intégral de leur amour, ces époux sont en état de grâce et de bonne volonté.

Et c'est cette perspective fondamentale qui est sous-jacente au texte proposé par la Commission synodale de l'Abbaye, sur ce point précis de la sexualité conjugale. Nous donnons ce document pour finir, avec le rappel qu'en première lecture, il n'engage rien de plus que la réflexion et la discussion.

Edouard Zumofen

Annexe

21. Sexualité conjugale et régulation des naissances

B (texte de base)

- 21.1.1. L'activité sexuelle de l'homme et de la femme a pour but leur mutuel épanouissement et la plénitude de celui-ci, plénitude normalement atteinte par l'appel à la vie et par l'éducation des enfants.
- 21.1.2. La fécondité des époux est soumise aux exigences d'une paternité responsable qui leur demande :
 - a) de déceler les appels de Dieu à une générosité commune tout au long de leur fécondité pour décider ensemble le nombre de leurs enfants,
 - b) de considérer dans ce but à la fois leur bien propre et celui des enfants déjà nés ou à naître,
 - c) de discerner les possibilités aussi bien matérielles que spirituelles de leur époque et de leur situation,
 - d) de tenir compte des besoins de la société temporelle et de l'Eglise elle-même. (*Gaudium et spes*, n° 50, § 1-2)
- 21.1.3. Lorsque les époux auront à faire le choix d'une méthode pouvant les aider à régulariser les naissances par une saine maîtrise de leur fécondité, ils devront acquérir une conscience droite ; c'est celle qui se forme à la lumière de l'ordre moral objectif, établi par Dieu et enseigné par l'Eglise.
- 21.1.4. Ce choix d'une méthode de régulation devra se faire d'un commun accord en tenant compte :
 - a) des valeurs immédiates et lointaines qui sont en jeu dans l'ensemble de leur vie conjugale,
 - b) de l'urgence plus ou moins grande de sécurité,
 - c) de la vocation du couple à une sainteté toujours plus totale, dans son cheminement avec le Peuple de Dieu.

- 21.1.5. Dans l'approche pastorale des **situations difficiles**, il faut savoir distinguer l'idéal et les personnes en cause, et s'attendre à un patient cheminement, sans oublier les réalités suivantes :
- a) la contraception * est en soi toujours un désordre, mais ce désordre n'est pas toujours coupable (cf. Note pastorale des Evêques de France sur H. V., n° 16) ;
 - b) il y a des circonstances où les époux, vu leur faiblesse ou leur incapacité momentanée, ne pensent pas pouvoir résoudre leur situation autrement que par la contraception, mais sans vouloir s'y installer.
- 21.1.6. La **stérilisation chirurgicale**, masculine ou féminine, ne tient que très rarement compte de toutes les valeurs engagées dans la communauté conjugale : elle n'est pas à conseiller comme une méthode habituelle ou occasionnelle de régulation des naissances. Elle doit être déconseillée à tous les couples, mais surtout aux jeunes couples qui n'ont qu'un petit nombre d'enfants, ou dont l'équilibre serait fragile.
- Dans les cas-limites où, après mûre réflexion et consultation, les époux se sont décidés à une stérilisation, il faut les aider à assumer leur nouvelle situation conjugale où d'autres difficultés que celles du nombre des enfants risquent tôt ou tard de diminuer la qualité de leur amour ou leur résistance à l'infidélité.
- 21.1.7. **L'avortement provoqué** détruit un être humain : ce ne peut pas être une méthode valable de régulation des naissances.

DD (Décisions diocésaines à étudier)

Dans le domaine de la sexualité conjugale et de la régulation des naissances, le Synode décide, à la lumière des textes de base (B) qu'il en juge indissociables, les directives suivantes :

- 21.2.1. Chaque couple a le devoir de maîtriser sa fécondité, selon les exigences d'une paternité réellement responsable (cf. 21.1.2).
- 21.2.2. Le couple a le devoir de fixer, tout au long de sa fécondité, le nombre des enfants qu'il souhaite avoir dans une entente réciproque, sous le regard de Dieu. Il sera amené par le fait même à espacer les naissances, voire à les limiter, quand il ne peut en assumer la responsabilité (cf. 21.1.2.).
- 21.2.3. A la lumière d'une conscience droite (cf. 21.1.3.) et compte tenu du cheminement du couple (cf. 21.1.4.), celui-ci choisit lui-même la méthode de régulation qui lui convient, le cas échéant avec le conseil du médecin.
- 21.2.4. Les époux en difficulté devront être aidés dans leur recherche par des centres de consultation conjugale et familiale (cf. 21.1.5. et 21.1.6.).
- 21.2.5. L'avortement provoqué étant un meurtre, il ne doit pas être une méthode de régulation des naissances.

A ajouter :

- 21.3.1. Il appartient à tous les chrétiens de lutter pour que soit créé un **climat favorable** à l'épanouissement de la saine liberté sur une licence corrompant tout ordre moral.
- 21.3.2. Il appartient à tous les chrétiens d'exiger un enseignement correct et loyal sur les **positions de l'Eglise** face à l'ensemble des problèmes de la sexualité, de l'amour et du mariage.

* Ce mot est pris dans le sens où l'encyclique *Humanae vitae* l'emploie.